

Conformité du projet aux plans et documents d'urbanisme

 enjeux faibles

 enjeux moyens

 enjeux forts

ENJEUX	DESCRIPTION	DISPOSITIONS ENVISAGÉES
 PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)	Le PPRI de Pérols est à prendre en considération dans la conception et la réalisation du projet d'aménagement au regard du maintien de la transparence hydraulique et de la maîtrise des inondations. La ZAC Ode Acte 1 est en partie concernée par le zonage du PPRI (zone rouge et zone de précaution) mais les futurs aménagements ne sont que très ponctuellement concernés par la zone de précaution.	Les prescriptions du PPRI sont intégrées à la conception du projet afin de garantir l'absence d'incidence sur le risque inondation. Rappelons que les modalités de gestion hydrauliques ont été traitées à l'échelle de la ZAC Ode Acte 1 et que les mesures compensatoires intégrant les futures imperméabilisations sont réalisées.
 SDAGE, SAGE Lez-Mosson et étangs palavasiens	Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) imposent notamment des orientations fortes concernant l'atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau, le rétablissement des corridors écologiques et la maîtrise des pollutions urbaines.	La problématique hydraulique du Nègue Cats est traitée à plusieurs échelles : schéma directeur et dossiers Loi sur l'Eau à la fois quantitativement et qualitativement.
 Sites Natura 2000	Le projet d'aménagement n'est pas situé dans les périmètres de sites Natura 2000, mais à quelques centaines de mètres, ces derniers étant localisés au sud et sous l'influence des bassins versants amont.	Le projet urbain intègre les corridors écologiques définis au SCoT révisé de 2020. L'étude d'incidences sur les sites Natura 2000 évaluera les incidences du projet d'aménagement sur les sites Natura 2000 les plus proches.
 SCoT et PLU	Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) affirme un objectif majeur consistant à valoriser un axe urbain structurant, le long de la route de la Mer (avenue Georges Frêche). Cet axe, reconnu par le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) comme un site stratégique d'enjeu communautaire, doit être le support d'un projet urbain ambitieux engageant une requalification de la voie en espace public urbain, intégrant 2 lignes de tramway et organisant à la fois une recomposition et une modernisation de l'armature commerciale.	Le projet urbain Ode à la Mer est la concrétisation de l'ambition métropolitaine de renouveler ce grand site de 270 ha en régénérant l'offre commerciale existante, proposant des quartiers mixtes (logements, services, activités) accessibles à toutes les catégories sociales et d'âge dans un souci de sobriété foncière, de mobilité décarbonée, de désimperméabilisation et de renaturation.
 Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Montpellier Méditerranée	L'aire d'étude se situe en zone C du zonage du PEB. Les aménagements devront respecter ses prescriptions et les réglementations en vigueur pour toutes constructions dans le secteur C.	La programmation de la ZAC Ode 1 dont le Stade Louis-NICOLLIN sont conformes au zonage PEB.
 Périmètres de protection des captages de Mauguio	L'aire d'étude n'intercepte aucun périmètre de protection de captage.	Sans objet